Thue et Mue
avançons autrement

Compte Rendu succinct[1] du Conseil Municipal du 23 septembre 2026 : Entre décisions structurantes et exigences de débat démocratique.

Nous avons siégé ce mercredi 23 septembre 2026 pour un Conseil Municipal abordant un ordre du jour diversifié, marqué notamment par le retrait et la réadoption du règlement intérieur, la première étape d'acquisition foncière pour le Cœur de Bourg, l'engagement de la commune dans la démarche « Territoires engagés pour la nature » et la présentation du rapport d'activité 2025 de Caen la Mer.

1. Compte rendu des décisions du Maire : Où sont passés les 7 climatiseurs ?

- Contexte : Prise d'acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Nos questions : Notre collègue, Céline Sailliot, a interrogé la majorité concernant l'affectation et la répartition des 7 climatiseurs achetés par la commune.
- Réponse de la majorité : À ce jour, les climatiseurs n'ont pas encore été répartis, faute d'épisode de forte chaleur depuis leur achat. Des ventilateurs ont en revanche été installés dans les classes, à raison d'un par classe. Les climatiseurs seront mobilisés en priorité pour les restaurants scolaires en cas de besoin.
- Vote : Simple prise d'acte.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 septembre 2026

- Contexte : Validation du compte rendu de la séance précédente.
- Vote : Procès-verbal adopté à la majorité.

3. Règlement Intérieur : Retrait précipité et déni de démocratie

- Contexte : Le règlement intérieur adopté le 24 juin 2026 (délibération 2026-72) a fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif. Pour sécuriser juridiquement la situation, la majorité a proposé de retirer cette délibération et d'adopter un nouveau règlement, retravaillé par la commission Finances, Administration générale et Ressources humaines réunie le 16 septembre. Par la voix de François Boréaniz, qui portait son pouvoir, Pascal Vallerand a tenu à rappeler que ce retrait n'était pas juridiquement nécessaire (le CGCT permettant de modifier un règlement intérieur à tout moment par simple délibération) et que si un texte doit être retiré trois mois après son adoption, c'est bien qu'il comportait les fragilités que nous avions signalées dès le mois de juin

[1] *Ce document est un compte rendu non officiel rédigé par les élus du groupe d'opposition. Il a pour but d'informer les citoyens sur les débats et les positions défendues par vos élus minoritaires, en complément des procès-verbaux administratifs.*

- Nos questions / Nos interventions : François Boréaniz a présenté, au nom de notre groupe, un nouvel amendement en quatre points :

    1. Remplacer « relevé de décisions » par « relevé de conclusions » pour les instances de travail (réunions des maires, bureau principal, comité des exécutifs), car **seul le Conseil Municipal et le Maire détiennent un pouvoir décisionnel.**
    2. Supprimer la possibilité pour le Maire **d'écarter unilatéralement des demandes d'information ou de documents des élus** sous prétexte qu'elles ne concerneraient pas directement une échéance à venir.
    3. Prévoir que la désignation et le retrait des habitants participant aux commissions ouvertes **relèvent du Conseil Municipal** et non d'une appréciation arbitraire du Maire.
    4. Cadrer la clôture des débats en évitant des formulations dénigrantes **« prolonger inutilement »** et en garantissant un temps de parole équitable.

    - Réponse de la majorité : La majorité s'est opposée en bloc à ces amendements, estimant qu'ils n'apportaient pas de plus-value juridique ou qu'ils alourdiraient le fonctionnement de l'assemblée (ex: chronométrage des prises de parole). Elle a également refusé l'idée de débattre des retraits d'habitants en conseil municipal.

Nous avons regretté que cet amendement, transmis la veille faute de disponibilité en semaine, n'ait une nouvelle fois pas été discuté en commission avant sa présentation en séance.

- Vote :
    - Rejet de l'amendement de l'opposition **:** Adopté à la majorité. Notre groupe ayant voté contre.
    - Vote sur le règlement intérieur et le retrait de la délibération n° 2026-72 **:** Adopté à la majorité. Notre groupe ayant voté contre.

4. Acquisition foncière pour le Cœur de Bourg : plus de 200 000 € engagés pour la première parcelle

- Contexte : Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Cœur de Bourg de Bretteville-l'Orgueilleuse, l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) porte depuis plusieurs années des parcelles pour un montant total de 1,8 million d'euros, dont le rachat par la commune arrive à échéance le 30 novembre 2026. Il est proposé d'acquérir dès à présent la parcelle AK173 pour un montant de 201 776 € HT (200 000 € de valeur foncière et 1 776 € de frais de notaire), les frais d'acquisition et de diagnostics techniques (amiante, plomb, etc.) restant à la charge de la commune.

- Nos questions : Notre groupe a interrogé la majorité sur le coût prévisionnel total du rachat des 3,7 hectares portés par l'EPFN, sur l'existence éventuelle d'intérêts ou de frais de gestion facturés par l'établissement, et sur le montant estimé des diagnostics techniques à venir.
- Réponse de la majorité : Le montant total du portage s'élève **à 1,8 million d'euros**, sans intérêts ni frais de gestion supplémentaires facturés à la commune, qui récupère le foncier au prix auquel il a été acquis par l'EPFN. Le montant des diagnostics n'a pas été

précisé à ce stade, la majorité évoquant la possibilité de faire réactualiser à moindre coût les diagnostics réalisés il y a cinq ans

- Vote : Adopté à la majorité. Pascal Vallerand, Caroline Roussel et Céline Salliot se sont abstenus.

5. Convention ORT : prolongation jusqu'en 2028

- Contexte : Après plusieurs ajustements et avenants depuis la signature de la convention cadre en 2020 avec Caen, Ouistreham et Thue et Mue, la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), outil du dispositif « Petites Villes de Demain », arrive à échéance et fait l'objet d'un nouvel avenant de prolongation **jusqu'au 31 décembre 2028,** le temps pour la communauté urbaine, les communes et les services de l'État de construire une nouvelle convention multisite.
- Nos questions : Caroline Roussel a demandé un bilan concret des actions menées grâce à cette convention depuis cinq ans.
- Réponse de la majorité : La majorité a cité le financement d'un poste de chargé de mission Petites Villes de Demain, des diagnostics réalisés dans les écoles, un accompagnement du projet de territoire, une animation commerciale pendant deux ans, ainsi que l'accès au dispositif fiscal Denormandie pour la rénovation de logements anciens — tout en reconnaissant **être incapable de mesurer précisément le recours effectif** à ce dernier dispositif sur le territoire.
- Vote : Adopté à la majorité. Caroline Roussel et Franck de Saint-Roman se sont abstenus.

6. Label « Territoires Engagés pour la Nature » : un engagement salué malgré le projet de bétonnage du cœur de bourg de Bretteville !

- Contexte **:** À la suite du bilan de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) remis en juillet 2026 après 3 ans de travaux, la commune candidate au dispositif national TEN animé par l'ANBDD. Elle s'engage sur 3 ans (dossier à déposer avant le 30 octobre 2026) sur 4 actions : suivi de la zone humide de Sainte-Croix-Grand-Tonne, végétalisation des cours d'école, poursuite des plantations du système bocager, et valorisation/sensibilisation des espaces naturels.
- Nos questions / Nos interventions : Par la voix de François Boréaniz, Pascal Vallerand a interrogé la majorité sur la manière dont elle entend concilier cette candidature fondée sur la préservation de la biodiversité avec le projet d'aménagement du Cœur de Bourg, qui va artificialiser une partie significative du centre-bourg.

- Réponse de la majorité : La majorité a indiqué que seule une faible partie du site serait concernée et que des mesures compensatoires, déjà anticipées dans les études du projet et déjà présentées en réunion publique, seraient mises en œuvre selon la logique « éviter, réduire, compenser », à l'image de la zone de compensation déjà créée à Bretteville-l'Orgueilleuse lors de l'aménagement du lotissement du Parc.
- Vote : Adopté à la majorité (Abstention : Pascal Vallerand).

7. Coup de Pouce à la Nouveauté : Subvention pour « Thue'M Jouer »

- Contexte : Attribution d'une subvention de démarrage de 500 € à la nouvelle association « Thue'M Jouer », créée au printemps 2026 et présidée par Matthieu Germain, dédiée aux jeux de société, wargames et modélisme.
- Précision : Ludovic Arnal, membre du bureau de l'association, a quitté la salle pendant la délibération et le vote.
- Vote : Adopté à l'unanimité.

8. Travaux en Régie : Récupération du FCTVA

- Contexte : Il est proposé de faire basculer certaines dépenses de fonctionnement liées aux travaux réalisés en régie par les agents du bâtiment (exemples cités : pose de placards, installation de douches dans les écoles maternelles de Cheux et de Bretteville) vers la section investissement, afin de permettre à la commune de récupérer le FCTVA sur les matériaux utilisés. Cette bascule nécessite de fixer un taux horaire de masse salariale par agent, allant de 22,72 € à 30,30 € selon le grade.
- Nos questions / Nos interventions : Nous avons demandé des exemples précis de travaux concernés.
- Réponse de la majorité : Sont concernés les travaux apportant une plus-value ou une création (ex: fabrication de placards dans les écoles, installation de douches surélevées pour les maternelles à Cheux et Bretteville). Les travaux d'entretien courant restent en fonctionnement.
- Vote : Adopté à l'unanimité.

9. Rapport d'activité 2025 et compte financier unique de la Communauté urbaine Caen la Mer

- Contexte : Présentation du rapport d'activité 2025 et du Compte Financier Unique (CFU) de la Communauté Urbaine Caen la mer (48 communes, 281 165 habitants, Thue et Mue représentant 10 % du territoire et 2,21 % de la population) conformément à l'article L5211.39 du CGCT.
- Principaux éléments présentés : Avancement du projet Tramway 2029, festivités du Millénaire de Caen, modernisation des déchetteries (pass numérique/QR code à Bretteville-l'Orgueilleuse), aménagements cyclables (liaisons Sainte-Croix / Bretteville et Rots / Thue et Mue), et lancement des travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage à Cardonville. Sur le plan financier : budget d'investissement de 121 M€ et de fonctionnement de 254 M€, dégageant une capacité d'autofinancement de 42,3 M€.
- Vote : Adopté à l'unanimité, sans question de notre groupe.

Thue et Mue
avançons autrement

10. Questions Orales : La majorité choisit le couperet réglementaire pour faire taire l'opposition

Alors que notre collègue Flavie Herpin souhaitait poser une question orale portant sur une préoccupation concrète du quotidien des habitants, le Maire et sa majorité ont refusé d'ouvrir le débat. En s'en tenant à une application stricte du **préavis de 48 heures prévu au règlement intérieur,** la majorité a privilégié un point de forme à l'échange d'informations. Nous regrettons cette rigueur procédurale qui prive les citoyens de réponses directes sur un sujet qui les concerne.

11. Informations diverses

- **Rentrée scolaire :** 557 élèves scolarisés à Thue et Mue à la rentrée 2026 (132 en maternelle et 271 en élémentaire à Bretteville-l'Orgueilleuse, 154 à l'école de Cheux, 31 scolarisés à Saint-Manvieu), effectifs stables par rapport à l'an dernier. La commune reste en recherche de trois agents (deux à Bretteville, un poste volant multisite), avec une hausse de la fréquentation de la cantine (89 % contre 84 % l'an dernier) et de la garderie du soir (43 % contre 34 %).

- **Journée portes ouvertes des églises :** première édition saluée comme un succès, avec environ 200 visites comptabilisées sur les six églises de la commune. Les cloches sonneront le vendredi à 10h pendant 7 minutes à l'occasion de la visite du pape en France.

- **Agenda culturel :** le festival Croc' Music, organisé par l'association jeunesse ALJ, se tiendra le samedi 26 septembre, gratuitement, au Studio. Le lancement de la saison culturelle aura lieu le vendredi 2 octobre à 19h, également au Studio, suivi du concert des Western Shadows.

Notre mot de la fin -> Garantir la transparence et faire entendre toutes les voix à Thue et Mue.

Ce Conseil Municipal du 23 septembre illustre une nouvelle fois la difficulté d'établir un dialogue fluide au sein de notre assemblée.

Le retrait du règlement intérieur trois mois après son adoption confirme les fragilités juridiques que nous avions soulevées dès le mois de juin et qui ont motivé notre recours. Il est regrettable que nos amendements de bon sens, visant simplement à clarifier le rôle du conseil, à sécuriser l'accès à l'information et à encadrer équitablement les débats aient été rejetés sans recherche de compromis.

Qu'il s'agisse de la maîtrise des coûts de l'aménagement du Cœur de Bourg, de la concrétisation des engagements environnementaux ou du respect du temps de parole, nous représentons près de 47 % des suffrages de notre commune. Les habitants méritent une gestion transparente et une écoute attentive des avis divergents.

Élus responsables et engagés, nous continuerons de suivre avec rigueur l'exécution de ces projets et de porter vos attentes avec conviction et constructivité.